

Questions orales

système de justice pénale et que les victimes ne soient pas protégées par la loi.

Le ministre de la Justice pourrait-il dire à la Chambre s'il va s'attaquer à ce problème de façon à veiller à ce que le système de justice pénale protège les victimes d'actes criminels commis sous l'influence de l'alcool?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, à mon avis la législation est insatisfaisante en ce qui concerne l'intoxication. Le gouvernement a déjà publié un document qui a donné le départ à un processus de consultation il y a deux semaines.

J'estime, comme mon collègue et d'autres députés, qu'il est urgent que nous nous attaquions à ce problème. Nous faisons actuellement tout notre possible pour hâter la préparation à cet égard d'une nouvelle disposition qui sera insérée dans le Code criminel. En fait, nous ferons de notre mieux pour présenter une mesure législative à cette fin peu après la reprise des travaux de la Chambre, après le congé de Noël.

[Français]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, pour faire suite à la même question, sur le même sujet, posée au ministre de la Justice, comment le ministre peut-il prétexter avoir besoin de consulter les Canadiens, alors que de toute évidence, ce qu'on attend de lui, c'est qu'il agisse maintenant? Qu'attend-il? De quoi a-t-il besoin encore pour agir?

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ce qu'il faut pour agir de façon responsable, c'est prendre en compte les opinions des Canadiens sur la manière dont cette loi devrait s'appliquer. Par exemple, j'ai déjà été prévenu par des féministes qu'elles désapprouvaient les propositions contenues dans le document de travail et qu'elles voulaient me rencontrer pour me suggérer d'autres solutions.

Nous devons rédiger cette loi de façon à ce qu'elle ne puisse être contestée en vertu de la charte. Nous ne voulons pas d'un amendement qui risque d'être annulé dans six mois, nous ramenant à notre point de départ. Nous prendrons le temps qu'il faudra pour bien faire les choses.

• (1455)

[Français]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, je crois que ce n'est pas un ministre de la Justice que nous avons, c'est un ministre de la consultation.

Pourquoi le ministre ne dépose-t-il pas un projet de loi immédiatement au lieu de faire des consultations à gauche et à droite? C'est maintenant qu'on veut avoir un projet de loi!

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai

déjà dit ici même, nous ferons de notre mieux pour être en mesure de présenter à la Chambre un amendement au Code peu de temps après la reprise des travaux, après les vacances de Noël. Nous aurons besoin de tout ce temps-là. Nous tiendrons compte de tous les arguments.

J'ajouterais que les affaires qui seront jugées entre-temps, le seront avec une mise en garde de la Cour suprême du Canada elle-même, qui a précisé que cette défense n'est possible que dans des cas très rares, l'accusé devant faire la preuve que le principe s'applique.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, les taux d'intérêt réels, au Canada, sont les plus élevés de tout le monde industrialisé et on prévoit maintenant une nouvelle augmentation importante. Même si je ne suis pas de cet avis, les analystes suggèrent que la solution aux problèmes financiers du Canada réside dans une réduction plutôt que dans une augmentation des taux d'intérêt.

Pourquoi le ministre des Finances n'ordonne-t-il pas à la Banque du Canada de réduire les taux d'intérêt?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, lors d'un échange qui a fait beaucoup de tort à ma carrière et à la sienne, le député m'a donné 90 lors de ma présentation au Comité des finances de la Chambre des communes. Je dois lui dire avec beaucoup de regrets, connaissant sa grande réputation, que je ne peux pas lui donner la note de passage pour sa question.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, les comptes rendus attestent que je ne pense pas que la Banque du Canada puisse ou doive faire baisser les taux d'intérêt.

Ces mêmes comptes rendus montrent aussi que lorsque le ministre des Finances était dans l'opposition, il réclamait à cor et à cris que l'on ordonne au gouverneur John Crow de baisser les taux d'intérêt. Qu'est-ce que le ministre a appris depuis qu'il a quitté les rangs de l'opposition?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, ce que je prétendais dans l'opposition, c'était que le gouvernement ne devait pas laisser tout reposer sur les épaules de la Banque du Canada, mais qu'il devait lui-même prendre des mesures pour stimuler l'économie et remettre les Canadiens au travail. C'est exactement ce que nous faisons maintenant que nous gouvernons.

* * *

LA FISCALITÉ

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.